



# 44

# CSAL\* du 20 juin 2023

\*Conseil d'Administration Social Local

e-mail : fo.drfi p44@dgfi p. finances. gouv. fr

Cette instance était consacrée à l'élection des représentants au sein des conseils médicaux.

Elle était présidée par le nouveau Chef du Pôle Pilotage et Ressources nommé très récemment en Loire-Atlantique.

## Liminaire FO

Monsieur le Président

Ce Comité Social d'Administration Local est entièrement consacré à la désignation des représentants en Conseil Médical .

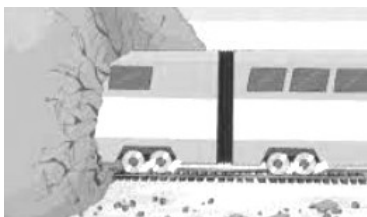
De la même manière que l'ont fait les organisations syndicales au niveau national, **FO DGFIP44** ne peut que condamner les modalités de désignation des futurs représentants.

Le décret du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux remet gravement en cause la qualité du dialogue social dans la Fonction publique en bafouant les droits les plus élémentaires de la représentativité.

Le fait d'imposer un calendrier très contraint à la DGFIP en refusant de le desserrer est également un manque évident de dialogue social, d'autant plus en juin mois déjà traditionnellement chargé en réunions et instances de tous genres...et encore davantage cette année !

Écrire aux directions locales le 5 mai sans en faire de même auprès des représentants des Personnels en ait une autre.

Mais tout cela, la DGFIP s'en moque : elle est montée à bord d'un TGV lancé à plein puissance... à force de ne pas entretenir la voie ferrée sur laquelle ce train circule, elle pourrait bien avoir une cruelle surprise !



## Le déroulé de cette instance

La nouvelle formule de désignation des représentants qui siégeront dans les conseils médicaux est une mascarade d'un point de vue du dialogue social et c'est ce que **FO** a dénoncé dans sa liminaire.

C'est d'autant plus grave que dans les précédents comités, la présence d'élus a souvent permis d'épauler positivement des agents vivant des situations très compliquées (santé, finances, reconnaissance en maladie etc).

Les titulaires (et seulement eux ! les suppléants remplaçant un titulaire ne le pouvaient pas ! Du jamais vu !!!) ont été invités à voter en ne laissant que 15 noms sur la liste des candidats.

Préalablement, il avait été décidé par l'Intersyndicale de trouver une solution afin de pallier le manque de démocratie induit par les nouvelles règles de gestion de cette élection.

A cet effet, l'intersyndicale avait préalablement travaillé collectivement pour déterminer un nombre de candidats et un ordre dans la liste qui respecte au mieux les résultats des élections professionnelles de décembre 2022.

Pour **FO** sont élus :

- Christel RUSABA
- Guillaume MARTIN
- Chrystelle TONNELIER

